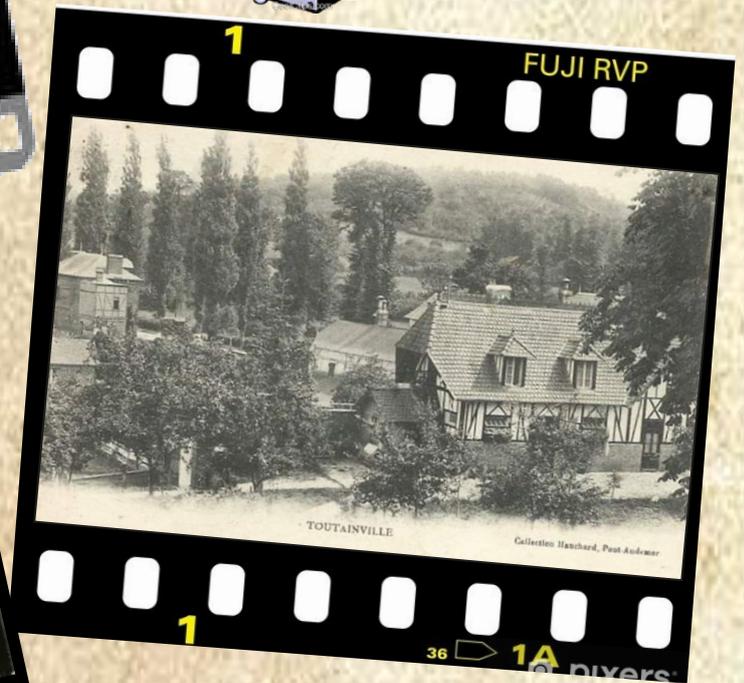




TOUTAINVILLE



Bulletin communal n° 3
Octobre 2021



Chères Toutainvillaises, Chers Toutainvillais,

C'est avec plaisir que nous nous retrouvons à travers ce troisième bulletin municipal qui sera désormais distribué par notre équipe municipale au vu des dysfonctionnements rencontrés avec notre fournisseur postal.

L'automne est déjà là et nous sommes malheureusement toujours contraints d'appliquer des mesures sanitaires précises ce qui nous a empêché, une nouvelle fois, d'organiser sereinement le 10 octobre notre repas annuel avec nos aînés.

J'espère sincèrement que ce moment de convivialité aura lieu pour la fin de l'année et qu'il sera suivi de la cérémonie des vœux. Bien entendu, nous vous tiendrons informés par l'intermédiaire de notre site www.toutainville.fr, de l'application « Panneau Pocket », par voie de presse et d'affichage ...

Du fait de cette pandémie, les enjeux économiques et sociaux ont été forcément priorisés par le Gouvernement. En effet, nous n'avons pu obtenir les subventions demandées cette année pour la création du « Parc du Moulin ».

Nous allons donc réitérer nos demandes d'aides pour 2022 et comptons bien les obtenir.

Cependant, nous ne sommes pas restés sans proposer un autre projet d'envergure à savoir : l'installation d'un local pour distributeurs automatiques de produits locaux sur une parcelle communale située près du rond-point du demi échangeur. Ce dossier semble répondre aux critères demandés sur le plan de relance lancé par les services de l'Etat. Vous retrouverez cet aménagement en détail dans la page « travaux en cours ».

D'autres travaux ont été terminés notamment :

- *« Route de Fort-Moville », avec une nouvelle voirie comprenant des aménagements sécuritaires,*
- *Voirie refaite aussi « Rue du Val Ricard » et « Chemin bas du Val Ricard »,*
- *Une plate-forme au « Chemin du Vauliou » a été créée par notre service technique communal pour l'installation de deux nouveaux conteneurs de tri sélectif (verres et cartons),*
- *Une clôture avec portail coulissant a été posée sur le parking de la « Salle de la Corbie »,*
- *Première boîte à livres sur le mur extérieur de l'école créé bénévolement par Monsieur André RUEL, ancien menuisier habitant notre commune que nous remercions sincèrement.*

Beaucoup reste à faire, en particulier sur les problèmes d'eaux de ruissellements, défense incendie, élagage, effacement des réseaux, limitation de vitesse dans le bourg et sur l'ensemble de la commune, etc... Sachez que notre équipe municipale motivée travaille sur tous ces sujets importants.

Si vous rencontrez des difficultés de tout ordre, n'hésitez pas à nous contacter, nous nous efforcerons de les résoudre avec toute notre équipe municipale qui demeure à votre entière disposition.

*Le Maire,
Bruno BLAS*

LA VIE DE NOTRE ECOLE

Cet été, des cours de rattrapage ont eu lieu début juillet pour cinq enfants et fin août avec une douzaine d'enfants pendant une semaine.

Des sorties vélo pour les CM2 ont eu lieu en avril sur le thème de la découverte du milieu aquatique avec randonnées pédestres.



En juin, la randonnée vélo a eu lieu à Berville sur Mer pour voir le Pont de Normandie.

Le 1er juillet, découverte à vélo du Marais Vernier.



Le 28 juin, les élèves de CM1 et CM2 se sont initiés au golf. Nous remercions l'Association Pont au Golf de nous avoir accueillis gratuitement.





SPECTACLE DE MAGIE



Le 1^{er} juillet, la coopérative scolaire a offert aux enfants un spectacle de magie pour un coût de 750 €.

La coopérative a également payé à hauteur de 350 € six séances de musique menées par un musicien amateur Monsieur Philippe PETIPAS, d'avril à juin.



La rentrée scolaire s'est déroulée sans encombre avec les mesures barrières respectées par tous.

Au vu des effectifs prévus pour cette rentrée, une classe a été supprimée malgré notre opposition et celle de la commune. Un seul critère est pris en compte par l'académie : malheureusement que le nombre d'enfants. Total des effectifs des cinq classes : 119.



Petite section : 15	Moyenne section : 9
Grande section : 15	CP : 20
CE1 : 9	CE2 : 14
CM1 : 21	CM2 : 16



Le premier conseil d'école se tiendra en octobre. Nous comptons sur votre présence.

Le 26 novembre prochain, un spectacle théâtral et musical de « la Compagnie du Chabada » réunira tous les enfants sur le thème d'un conte chronologique d'une journée. Coût 880 € pris en charge par la coopérative scolaire.

En novembre et décembre, tous les enfants iront voir trois pièces de théâtre à Pont-Audemer. Prix 3.50 € par enfant plus 150 € de transport scolaire par sortie qui sera pris en charge par la coopérative scolaire pour ces trois sorties.

Des séances de sport « base ball » sont prévues pour les CM1/CM2 en octobre avec Monsieur Laurent VAUGON, bénévole. Nous l'en remercions.

Une première éducation routière est prévue également.



Les nouveautés



Un commerce de fleurs va s'installer route de Caen dans la continuité de la boulangerie pour fin octobre.



Une entreprise de sérigraphie artisanale « toutCOULEUR » s'est installée place Drevon pour des impressions tous supports, fresques, etc.. Si cela vous intéresse voici ses coordonnées 06.79.28.50.75 toutcouleur@orange.fr

Nous avons d'ailleurs commandé à cette société les tee-shirts avec logo de la commune pour le personnel technique.



Des cours de yoga payants sont dispensés par l'Association « **Shaktijanam** » depuis le 15 septembre tous les mercredis de 17 h 00 à 18 h 15 et de 18 h 30 à 19 h 45 à la salle de la Corbie.

Renseignements au

06.21.46.13.78.



Sophrologie



Un cours de sophrologie/relaxation payant aura lieu une fois par semaine dans la petite salle « Bleue », ancienne classe du Directeur de l'école à partir du 09 novembre avec l'Association « Blue Détente ».

En quoi consiste la sophrologie ? C'est une méthode qui permet la détente du corps et de l'esprit.

Vous apprendrez à lâcher prise pour un mieux-être, à réagir positivement au quotidien de la vie, tant familiale que professionnelle. Le stress, les angoisses, les peurs et certaines douleurs physiques seront évacués.

Ce cours d'une heure trente sera destiné aux adultes, au prix de 10 € la séance. Le premier cours est gratuit.

Une prise en charge partielle peut se faire selon votre mutuelle. N'Hésitez pas à vous renseigner auprès de votre organisme.

Le matériel à ramener est le suivant: tapis mousse, petit coussin, couverture ou sac de couchage, paire de chaussettes.

Si vous êtes intéressés et si vous souhaitez de plus amples informations : merci de contacter la responsable au **06.70.99.32.42** (Pass sanitaire obligatoire).

LES TRAVAUX



LES TRAVAUX TERMINÉS

↳ ÉCOLE



Comme à chaque période de vacances scolaires d'été, des travaux de réfection à l'école ont eu lieu. Cette année : peinture complète de la classe cours préparatoire avec changement d'éclairage par des leds et de nouvelles dalles blanches plus insonorisées au plafond.

↳ BATIMENTS ET RÉSEAUX

Les travaux de démoussage et de réparation des toitures des bâtiments communaux ont été réalisés sur la quasi-totalité.

↳ SIEGE

Cinq lampadaires « Rue Maurice Rabasse » ont été changés par des leds, moins énergivores en électricité ainsi que six sur le parking de l'école et un sur celui du parking du cimetière. Fin des raccordements « Route de Fort-Moville » et dépose des poteaux.

↳ RUISELLEMENTS ET VOIRIE

Des travaux d'améliorations des avaloirs ont été pris en charge et réalisés par le service du Département aux abords des trottoirs du commerce « La Bounty ».

Travaux en régie avec la C.C.P.A.V.R., nous avons travaillé avec les équipes de la Communauté de Communes pour réaliser des travaux d'amélioration liés à des problèmes de ruissellement « Chemin du Vigneau, Rue du Roule et Route de Fort-Moville ».

Pour rappel : Toutes vos remarques, courriers sur les problèmes de voirie sont remontés au service voirie C.C.P.A.V.R. en charge des voies communales.

Pour votre information : le programme d'entretien des voiries sur les 32 communes est établi et planifié suivant un classement des dégradations des routes (Etude Geoptis).

La réfection voirie a été effectuée « Route du Val Ricard » ainsi que « Chemin Bas du Val Ricard » par la C.C.P.A.V.R.





Route de Fort-Moville : travaux réfection faits par CCPAVR, la commune a pris en charge la pose de caniveaux et bordures complémentaires afin d'améliorer les ruissellements sur le tronçon non prévu dans le marché d'entretien C.C.P.A.V.R. Une écluse (passage à sens prioritaire) est en cours de réalisation pour limiter la vitesse dans ce secteur.



↳ SALLE DE LA CORBIE ET TERRAIN FOOTBALL

Un portail coulissant avec clôture entoure désormais la salle de la « Corbie ».

La voie piétonne pour desservir le terrain de football a été réalisée, reste l'installation du portillon.



↳ DÉFENSE INCENDIE

Deux poteaux incendie ont été installés « route de Fort-Moville ».

↳ TRI SÉLECTIF

Le SDOMODE a fourni et a installé deux nouveaux conteneurs (1 papier, 1 carton) « Chemin du « Vauliou », la dalle support avait été réalisée au préalable par nos employés communaux.



Le Sdomode ajoute de nouvelles colonnes sur votre commune pour vous aider à trier + facilement.

Vos nouvelles colonnes de tri

<p>Tous les emballages en verre</p> <p>Bouteilles, canettes et bocaux</p> <p>Pots (légumes, confiture, yaourt, épices)</p> <p>Flacons et autres... (crème de soins, parfum, strop...)</p>	<p>Tous les papiers...</p> <p>Journaux, catalogues, prospectus</p> <p>Cahiers, bloc-notes et impressions</p>	<p>... et petits emballages en carton</p> <p>Courriers, enveloppes, livres</p> <p>Tous les emballages en carton</p>
--	---	--

Retrouvez ces nouvelles colonnes :
- Chemin du Vauliou

Le tri + simple

Depuis le 1er juin 2020, TOUS les EMBALLAGES PLASTIQUES se trient dans la poubelle jaune !

Le tri des déchets est un défi quotidien. Chaque habitant de la commune a trié en moyenne

36 kg	26 kg	10 kg
d'emballages verres	d'emballages plastiques	de papier/cartonnettes
moyenne SDOMODE : 37 kg	moyenne SDOMODE : 26 kg	moyenne SDOMODE : 19 kg

(moyenne sur la SDOMODE : 1 kg/habitant/an, période juillet 2020 à juin 2021)

Votre geste compte, Merci !

Retrouvez toutes les consignes de tri sur www.sdomode.fr

LES TRAVAUX EN COURS

Une deuxième boîte à livres est en cours, nous vous la présenterons lors du prochain bulletin municipal qui paraîtra normalement en février 2022.

Les travaux de parking de co-voiturage de 44 places démarrent courant octobre, « Rue du Vieux Merisier ». Deux places seront réservées aux véhicules électriques et une place pour personne à mobilité réduite. Durée des travaux au minimum sur 3 mois.



↳ ÉCOLE

Suite aux inondations de cet été, la salle de cantine a été fortement endommagée ce qui nous a contraint de déménager provisoirement depuis la rentrée scolaire le service cantine dans « La Salle bleue ». Tout est à refaire, dalles, placo, peinture, éclairage. Dans l'immédiat, le nettoyage et la déshumidification ont été faits.

↳ FIBRE OPTIQUE

Certains secteurs posent encore des problèmes de raccordement, notamment lors d'un manque d'adressage. Faites-nous remonter vos observations nous en ferons part au délégué communautaire.

↳ VITESSE DANS LA COMMUNE

Ecluse (passage à sens prioritaire) « Route de Fortmerville et le Mont les Mares ».

Mise en place de signalisation : limitation à 30 km/h dans le bourg ainsi que la pose de panneaux piétons lumineux.

LES TRAVAUX EN PRÉVISION

↳ DÉFENSE INCENDIE

Une poche incendie de 30 m³ va être installée « Chemin des Bruyères » sur une parcelle communale. Nous étudions pour 2022 une nouvelle tranche à entreprendre.

↳ SIEGE

Enfouissement des réseaux en partie basse prévu « Chemin du Vauliou ».

↳ SALLE DE LA CORBIE

En attente de devis pour la réfection des façades. Etude pour l'aménagement paysager à l'entrée de la salle et son pourtour.



↳ PARC DU MOULIN

Les subventions demandées n'ont pas été acceptées pour 2021 par les services de l'Etat, nous relançons ce dossier pour les obtenir sur 2022.

↳ DISTRIBUTEUR PRODUITS LOCAUX

Un producteur de la Commune souhaite installer un distributeur de produits fermiers sur une emprise communales située sur la nouvelle zone d'aménagement du demi-échangeur A 13, à proximité du rond-point et de la salle communale.

Un local de 20 m² sera installé pour recevoir une centaine de casiers. Un nouveau parking sera attenant.



↳ SÉCURISATION ABRI BUS « VALLÉE DE LA MASSE »

Notre proposition est toujours à l'étude au niveau du Département et de la Région.





ÉLAGAGE

Articles de Loi du Code Civil sur l'obligation de taille et d'élagage des propriétaires riverains

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).

Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.

- **Respecter les distances minimales (Article 671 du code civil) :**

- ↳ pour les plantations de plus de 2 mètres : distance d'au moins 2 mètres de la limite séparative,
- ↳ pour les plantations de moins de 2 mètres : distance est fixée à 0,50 mètre de la limite séparative.

La distance se calcule du milieu du tronc ; de l'autre côté, c'est la limite séparative qui sert de point de mesure. Si les terrains sont à des niveaux différents, les hauteurs des plantations sont mesurées par rapport au niveau du terrain où elles sont plantées.

- **Responsabilités du propriétaire des végétaux (Article 672 du Code civil et Loi du 20 août 1881 Journal Officiel du 26 août 1881)**

Lorsque le voisin ne respecte pas les règles de distance, il peut être contraint par le tribunal soit d'élaguer les arbres à la hauteur légale, soit de les arracher. Vous ne pouvez plus exiger l'arrachage de l'arbre si ce dernier a dépassé la hauteur légale ou préconisée par les usages locaux depuis plus de 30 ans. Le point de départ de ce délai est la date où l'arbre en grandissant a dépassé la hauteur prescrite.



- **Entretenir les plantations (Article 673 du Code civil, Loi du 20 août 1881 Journal Officiel du 26 août 1881 et Loi du 12 février 1921 Journal Officiel du 15 février 1921)**

Tout propriétaire doit couper les branches qui dépassent de la limite séparative et avancent sur le terrain voisin. Le voisin n'a pas le droit d'élaguer les branches lui-même. Il a en revanche, la faculté d'exiger que cet élagage soit effectué même si le dépassement des branches a été toléré pendant plus de trente ans. Vous pouvez exiger cet élagage, même si cette opération risque de faire mourir l'arbre. Contrairement aux branches, vous avez le droit de couper les racines des arbres voisins qui empiètent sur votre terrain. En cas de dommages subis par votre fonds, votre voisin peut être tenu pour responsable. Si ce sont les branches d'un arbre fruitier qui avancent sur la propriété contiguë, votre voisin n'est pas autorisé à cueillir les fruits, mais s'ils tombent par terre, il peut les ramasser.

- **Vos plantations empiètent sur le domaine public**

L'élagage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale. Aussi les maires sont parfaitement fondés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique. Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).

Au-dessus d'un chemin rural (article R161-24), les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées, à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Les haies doivent être conduites à l'aplomb de la limite des chemins ruraux. La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique. La mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure par lettre recommandée avec AR et restée sans effet. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire (Décret du 26 août 1987).



Le brûlage des déchets verts à l'air libre, c'est interdit !

Par Arrêté du 16 Novembre 2020, le Préfet de l'Eure a décidé de prolonger l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts et aux autres usages du feu et au débroussaillage.

Qu'appelle-t-on les déchets verts ?

Ce type de déchets rassemble les différents végétaux que l'on trouve dans les parcs et jardins :

- herbe de tonte ;
- feuilles mortes ;
- résidus de taille d'arbres ou d'arbustes ;
- résidus de débroussaillage ;
- épluchures de fruits et de légumes.

Brûler ses déchets verts : les interdictions

Bien que cette règle soit souvent méconnue ou volontairement contournée, sachez qu'il est **interdit de brûler vos déchets verts à l'air libre**. Un simple feu de végétaux de 50 kg dégage en effet autant de particules fines qu'un trajet en voiture à essence de 14 000 km. Les risques d'incendie sont par ailleurs évidents, ainsi que les nuisances olfactives pour le voisinage.

En cas de non-respect, une amende de **450 €** peut être appliquée.

(Art. 131-13 du Code Pénal)

3 solutions pour vous débarrasser de vos déchets verts :

- Le broyage des végétaux,
- Les composteurs individuels (pour en faire l'acquisition, contacter Aurélie au 06.17.18.05.74 ou par mail triselectif@ccpavr.fr)
- Les déchetteries.



La déchetterie de Pont-Audemer est ouverte du Lundi au Jeudi de 14h à 17h et le Vendredi, Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

Possibilité de vous rendre dans toutes déchetteries SDOMODE à proximité (Beuzeville, Trouville-la-Haule,...)

Les nuisances sonores...

Nous vous rappelons que les travaux de bricolage ou de jardinage susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore, telles que les débroussailleuses, tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 H 30 à 12 H. et de 14 H 30 à 19 H 30.
- Le samedi de 9 H. à 12 H. et de 15 H. à 19 H.
- Le dimanche et jours fériés de 10 H. à 12 H.

(Arrêté Préfectoral de l'Eure du 26 Septembre 2014)



Merci de penser au voisinage

... et les animaux

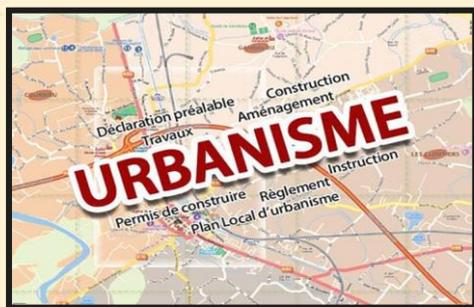


- Afin d'éviter les aboiements intempestifs et la divagation, les propriétaires de chiens ou les personnes en ayant la garde, sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage et ceci de jour comme de nuit.
- **Petit rappel** : En France, les chiens et les chats ont pour obligation d'être identifiés, qu'ils soient ou non cédés à titre onéreux ou gratuitement, par puce électronique, tatouage...

Pour les chiens, l'identification est obligatoire dès l'âge de quatre mois.

Pour les chats, la proposition de «simplification et d'adaptation du droit» votée par l'Assemblée nationale en février 2011 a rendu obligatoire leur identification. Ainsi, tous les chats nés après le 1er janvier 2012 et âgés de plus de 7 mois doivent donc désormais être identifiés.





Voici le récapitulatif de janvier à septembre 2021 des dossiers d'urbanisme reçus par la commune puis transmis après étude au S.U.M. pour instruction.

Les certificats d'urbanisme informatifs (CUa) représentent une large part, ils sont en augmentation par rapport aux années précédentes. Ils concernent principalement les ventes de maisons, qui sont en nette augmentation du fait du demi diffuseur de l'autoroute et du phénomène « crise sanitaire ».

Certificats d'Urbanisme	38
Déclarations préalables	19
Permis de construire	6

Lors du conseil municipal du 11 août dernier, il a été décidé à l'unanimité de **maintenir l'exonération de la part communale à 100 %** de la base imposable de taxe foncière **pendant deux ans** sur les constructions nouvelles, reconstructions ou additions de construction à usage d'habitation. Nous espérons que cette déduction communale contribuera à votre satisfaction.

Cela n'est pas le cas pour **la part intercommunale**. En effet, le conseil communautaire, lors de la séance du 08 septembre dernier, a voté, à **la majorité, la fin de cette exonération partie intercommunale seulement**.

Sachez que la commune de Toutainville s'y est fermement opposée, mais, étant donné que la majorité des communes ont voté pour cette suppression, elle sera effective rétroactivement à compter de l'année 2021.

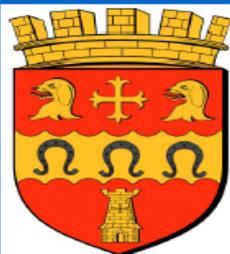
SOCIÉTÉ DE CHASSE



- Président : Monsieur GODARD : 06.80.92.63.38
- Vice-Président : Monsieur PERNEL
- Trésorier : Monsieur NOËL
- Secrétaire : Monsieur LEGENDRE
- Ouverture de la chasse : du 19 Septembre 2021 - 9 H. au 28 Février 2022 – 18 H.

La Société de Chasse est composée de 27 actionnaires, tous résidents de la commune de Toutainville.

Le lieu de chasse se tient sur les 130 hectares de bois communaux, ainsi que les 2 parcelles de marais près du golf. La chasse se pratique le dimanche, le lundi de l'ouverture et les jours fériés de 9 H à 18 H. Tous les ans, Monsieur GODARD organise un ball-trap mais depuis 2 ans annulé à cause de la COVID-19.



Mairie de Toutainville

2, Rue Maurice Rabasse - 27500 TOUTAINVILLE

☎ : 02.32.41.13.05 - ☎ : 02.32.57.28.26 - ✉ : commune.toutainville@orange.fr

Ouverture : Les Lundis, Mercredis et Vendredis de 14 H 00 à 18 H 00

Ecole Gaston Boudet

Rue Maurice Rabasse - 27500 TOUTAINVILLE

☎ : 02.32.56.74.84 - ✉ : 0271156k@ac-rouen.fr

Réalisé par la Commission Informations Communales - Octobre 2021



CLUB NAUTIQUE DE TOUTAINVILLE



La saison de nos activités nautiques s'achève doucement. Après celle de 2020, exceptionnelle, marquée par une situation sanitaire inédite, mais surtout par une météo ensoleillée et un nombre de visiteurs record, cette année 2021 est beaucoup plus contrastée, conséquence de conditions météorologiques exécrables et d'une présence touristique en demi-teinte. En effet, si la saison dernière, nous avons eu le sentiment que tout le nord de la France et de l'Europe étaient en Normandie, cette année, même les normands ont déserté notre belle région. Sans doute, faut-il y voir la volonté bien compréhensible de changer d'air et d'horizon, et de passer à autre chose...

Conséquence de cette situation sanitaire, nous avons dû annuler à nouveau l'organisation des Championnats d'Europe de wakeboard prévus initialement début août, puis reportés en septembre. Les nouvelles difficultés apparues au cours de l'été ont engendré la décision de notre fédération européenne. Pourtant, tout était prêt pour une belle et grande manifestation. Nous avons décidé de nous concentrer sur la compétition et les compétiteurs, dans le respect d'un protocole sanitaire et d'une organisation très élaborée, dont les qualités ont été salués par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Néanmoins, la situation présentait trop d'incertitudes et certaines délégations ne souhaitaient pas prendre de risque. Partie remise.... C'est promis, ce sera pour 2022 ou 2023.

Malgré ces aléas, le nombre des adhérents du club est resté important, les groupes et les visiteurs assez nombreux. Très souvent courageux de pratiquer des activités nautiques sous les nuages, la pluie et le vent. Il faut reconnaître qu'il était parfois préférable d'être dans l'eau, tant la température de l'air était fraîche...

Cela n'a pas arrêté les bénévoles. Le club nautique a encore bien évolué cette année. Au printemps, son équipe d'encadrement a décidé de se lancer dans de très grands travaux d'embellissement qui ont transformé le site. Pelles, pioches, râteliers, truelles, brouettes en main, engins de terrassement loués, le terrain a été totalement nivelé, près 150 tonnes de terre et de gravillons roses ont été étalées, le parking intérieur rénové, et une partie de la rive entièrement tubée pour freiner l'érosion... le site a été transformé, il est magnifique. Les visiteurs n'ont pas tari d'éloges quant au résultat, preuve que l'objectif avait été atteint.

Parmi les autres belles nouveautés de l'année, le club s'est équipé de matériels handiski de dernière génération étreinée au mois de juin avec les adhérents de la section handisport du Vélo Club de Pont-Audemer. Des moments de partage exceptionnels et formidables.

Cette saison aura de nouveau été marquée par l'engagement du club avec les jeunes. Si depuis 5 ans, il reçoit deux engagés du service civique, nous avons renouvelé en 2021 notre accueil de jeunes volontaires du service national universel (SNU). Six l'année dernière, huit au cours de cette saison.

Des jeunes vraiment formidables qui après avoir réalisé leur mission d'intérêt général, n'ont pas hésité à devenir bénévoles du club et revenir aider pendant leurs vacances. Merci à Ablay, Agathe, Ambre, Enzo, Jade, Joy, Jules, Léa, Louna, Priscillia, Prune, Quentin, Sofiane, Ronan et Sorine. Nous n'oublions pas Etienne, un peu plus âgé, stagiaire en reconversion professionnelle, qui après sa formation de 15 jours avec nous, a souhaité poursuivre bénévolement son aventure avec nous. Ces engagements sont les plus belles reconnaissances pour l'encadrement de notre association, et souligne, s'il le fallait, la remarquable ambiance qui y règne.

Notre club a été sollicité par le Département pour représenter les structures d'accueil des jeunes volontaires du SNU lors de la journée de la citoyenneté du 28 septembre.

Bref, un environnement, des conditions d'accueil et des initiatives qui ont permis au Club Nautique de Toutainville de se voir décerner le label « 3 étoiles » par la Fédération Française de Ski Nautique et de Wakeboard (FFSNW), sa fédération sportive d'affiliation. L'un des 3 clubs en France à être ainsi reconnu. Une belle fierté pour le club !

Le Club remercie tous ses partenaires, au premier rang desquels, la Région Normandie, le Département de l'Eure et la Commune de Toutainville !



L'équipe dirigeante du CNT.

Capa Voile, la voile à portée de Tous ! Club familial de voile loisir



Initiation et perfectionnement en dériveur, planche à voile et habitable, à partir de 8 ans
Basé sur l'île au milieu de la base nautique de Toutainville.
Activités tout au long de l'année, en semaine et le samedi après-midi.



Stages en été

Tarifs préférentiels Toutainvillais :

- mineurs : 160 € au lieu de 180 €
- adultes : 170 € au lieu de 190 €

Site internet : www.capavoile.fr - youtube : [capavoile](https://www.youtube.com/capavoile)



Club de Foot de Toutainville



Le Club de Foot de Toutainville recherche des joueurs âgés de 9 à 11 ans, pour étoffer ses équipes. Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter au ☎ : 06.80.55.34.96

AIDE A LA LICENCE SPORTIVE



Pour cela il faut être :

- 1 Un habitant de la commune
- 2 Scolarisé de la maternelle jusqu'à la fin du collège

La démarche est simple :

Étape 1 : Présente-toi en Mairie afin de remplir un formulaire de demande d'aide

Étape 2 : Munis-toi des pièces justificatives suivantes :

- Ta pièce d'identité ou livret de famille
- Justificatif de domicile du chef de famille ou du responsable légal
- Facture acquittée du club
- RIB

PARTICIPATION DE **30 €**



L'AAPEET et la Coopérative Scolaire ont offert à tous les enfants un tee-shirt à l'effigie de l'école Gaston Boudet ainsi qu'un goûter.

Une boîte à livres a été installée sur le mur de l'école, elle met à disposition toutes sortes de livres (enfants, romans, policiers, BD,...).

Nous remercions chaleureusement **M. RUEL André** qui a, bénévolement, confectionné cette boîte.



Cérémonie du 08 Mai



"Lire, c'est rêver les yeux ouverts."

BOITE À LIVRES

Charte d'utilisation :

Le principe est simple : Donner, emprunter, et partager des livres qu'on a aimé.

Le règlement :

- Je dépose des livres tout public (roman, bande-dessinée, documentaire) propres et en bon état
- Je prends un livre, je le lis, je le redépose ou l'échange contre un livre que je souhaite partager
- Je n'emprunte pas plus de deux livres à la fois
- COVID-19 : Livre tu emprunteras, mains tu laveras 😊

Très bonne lecture !



Responsable Publication : BLAS Bruno - Conception et mise en page : BOURNISIEN Martine

Photos : Commune - Impression : Talesca

Vente et reproduction interdite - Ne pas jeter sur la voie publique - Diffusion par la Municipalité



Qui ne s'est pas un jour posé la question :
« Tiens ! j'aimerais bien essayer de jouer
au golf ? »



Et souvent de s'être fait soi-même la
réponse : « Ouais, mais ce n'est pas pour
moi, c'est cher, c'est réservé à certains,
c'est guindé, je vais être ridicule... ».

Et bien chères Familles Toutainvillaises, détrompez-vous !

Vous avez la chance d'avoir sur votre belle commune « PONT AU GOLF », le golf de Toutainville – Pont-Audemer, situé Route des Etangs.

Un golf convivial et familial où vous serez accueillis avec simplicité et sympathie.

La zone d'entraînement, « Le Practice », ouvert tous les jours de 9 à 18 heures est libre d'accès pour tous, sans abonnement ni cotisation ;

des clubs sont mis gracieusement à disposition. Vous achetez un seau de balles de practice (3€) et vous vous entraînez, vous essayez.

Des bénévoles sont sur place régulièrement pour vous guider.

La cotisation annuelle adulte, donnant un accès illimité au parcours, est à 280 € pour l'année, ce qui fait de Pont Au Golf le golf le moins cher de Normandie et certainement l'un des meilleur-marché de France.

Besoin d'initiation pour débiter ? Notre Professeur (DE), indépendant, Julien DESNUS est à votre écoute au 06 18 12 29 07.

Notre école de golf, animée par Julien, accueille les jeunes de 6 à 18 ans les mercredis et samedis après-midi. (Voir prospectus). Les 2 premières leçons sont gratuites : Vous venez essayer et vous décidez ou non d'adhérer.

Alors : Envie de découvrir ce sport-loisir à deux pas de chez vous ? **OSEZ LE GOLF !**

Visitez notre site : www.pontaugolf.com - ☎ : 06.95.22.12.16

Pour tout renseignement : **Patrice DUVAL** - ☎ : 06.72.69.62.79



Pont Au Golf
Route des Etangs - Toutainville

Découverte et Initiation
gratuites
les mercredis et samedis
du mois de septembre

Ecole de Golf*

de 6 à 18 ans **140 €**
* du 1^{er} septembre 2021 au 30 juin 2022

REPRISE DES COURS
mercredi 8 et samedi 11 septembre 2021
à partir de 14 heures

Tarif comprenant :

- l'adhésion et l'accès illimité au practice et au parcours Pont Au Golf
- la licence Fédération Française de Golf
- les cours avec Julien DESNUS moniteur, env. 25 h

le mercredi ou le samedi de 14 à 15 h
ou de 15 à 16 h
(hors vacances scolaires), matériel prêté
et balles de practice offertes par
PAG pendant les cours.

Renseignements :
Julien DESNUS 06 18 12 29 07
ou Patrice DUVAL 06 72 69 62 79
pontaugolf@gmail.com

pont au golf

LES MANIFESTATIONS À VENIR

Tout 1'Ptitmonde



HALL WEEN
POUR VENIR DÉCOUVRIR LE TERRIBLE SECRET QUI AGITE
TOUTAINVILLE
Adultes, enfants nous vous attendons le
Le Dimanche 31 Octobre à 14 hrs
Sur le parking de l'école
venez nombreux

N'oubliez pas un sac pour la récolte et nous finirons par un goûter
Participation de 2€ par enfant et réservation au 06 73 98 72 48

TOUTAINVILLE
Salle des fêtes

**BOURSE
AUX JOUETS**



Samedi 6 et Dimanche 7 novembre
De 9 Hrs à 17 Hrs 30

Vêtements
enfants
de
0 à 12 ans

Restauration
sur place

Réservation
06 73 98 72 48

Tout'1ptitmonde

Tout'1 ptitmonde



Marché de Noël
Du terroir et de l'Artisanat

**Salle des fêtes
de
Toutainville**

Samedi
De 13 Hrs 30 à 18 hrs

Dimanche
De 10h00
à 17h30

Samedi 20 et dimanche 21 Novembre

Merci
Venez nombreux

Venez rencontrer
Nos artisans
Le Samedi dès 13 hrs 30
Le Dimanche dès 10 hrs

06.73.98.72.48

Au profit des enfants de la commune de Toutainville

**Spectacle
de
Noël**

**Samedi 4
décembre 2021**

Toutainville

**Salle des fêtes
à 14h 30**

Avant que ne sonnent les 12 coups de minuit,
le Père Noël invite tous les enfants à venir
voir le Spectacle de Noël, pendant que les lutins
fabriquent les jouets, emballent les paquets
et préparent les rennes pour la longue balade
autour de la Terre.

A la fin du Spectacle, Tout'1 ptitmonde invite
les enfants au goûter de Noël afin de découvrir la Surprise.

Inscription obligatoire avant le 25 Novembre au 06 73 98 72 48
Participation de 2 € par enfants - Une organisation de Tout'1 ptitmonde



LES TARIFS DE LOCATION SALLES COMMUNALES

SALLE DE LA CORBIE **Chemin de la Fièrè** **(Capacité : 120 personnes)**

Tarif week-end aux particuliers résidants sur la commune	250 €
Tarif week-end aux particuliers hors commune	350 €
Tarifs week-end aux associations communales	0 €
Tarifs week-end aux associations hors communes	250 €
Tarifs week-end pour soirée dansante organisée par un professionnel de la commune	350 €
Tarif journée supplémentaire pour le professionnel de la commune	80 €
Tarif week-end pour soirée dansante organisée par un professionnel hors commune	600 €
Tarif journée supplémentaire pour un professionnel hors commune	100 €
Tarif journée aux particuliers résidants sur la commune (gouter anniversaire)	80 €
Tarif journée aux particuliers hors commune (gouter anniversaire)	110 €
Tarif journée pour vente ou exposition	250 €
Tarif pour « vin d'honneur » aux particuliers résidants sur la commune	100 €
Tarif pour « vin d'honneur » aux particuliers hors commune	200 €

SALLE BLEUE **Rue Maurice Rabasse** **(Capacité : 30 personnes)**



Location uniquement aux habitants de Toutainville

Tarif week-end (du vendredi soir au lundi matin)	100 €
Tarif journée (hors périodes scolaires – de 10 H à 18 H)	40 €
Tarifs week-end aux associations communales	0 €
Tarifs week-end aux associations hors communes (tarif pour l'année)	120 €

A partir du 09 Août 2021, les réceptions de mariages, comme les fêtes privées, qui ont lieu dans les établissements recevant du public (salles des fêtes, châteaux, hôtels,...) sont soumises à l'application du pass sanitaire. La responsabilité de son contrôle revient à l'organisateur de la fête.



ÉTAT CIVIL 2021

NOUS NOUS JOIGNONS À LA JOIE DES PARENTS POUR LA NAISSANCE DE :



CÉBERT Kenzo	13 Mars
MAHEUT Ambre	16 Mai
PORET Maël	20 Juin
MAGDELAINÉ LOUIS Lou-Anne	04 Septembre

AVEC TOUS NOS VŒUX DE BONHEUR AUX MARIÉS :

ROCANCOURT Germain et DUCLOS Fabienne	29 Mars
AUVRAY Patrice et HEUZÉ Karine	24 Avril
ROUSSEL Stéphane et GLANZMANN Séverine	26 Juin
VICQUELIN Floryan et DEHAIS Harmonie	15 Mai
LAURENT Michaël et BERGÈRE Angélique	10 Juillet
CESAR--FARAIN Hugo et MAYNEN Gwendoline	10 Juillet
SENAY Johann et FALLU Marie	17 juillet



C'EST AVEC TRISTESSE QUE NOUS VOUS ANNONÇONS LE DÉCÈS :



LUTZY Christine épouse HAUDEBOURG	20 Mars
AUTAIN Fabrice	28 Avril
PIVAIN Claude	22 Juin
ALEXANDRE Julien	06 Août
DESAEVER Gabrielle veuve LEROUX (notre doyenne quasiment centenaire)	06 Août
LAHAYE Alain	22 Août



Du fait de la Covid 19, nous avons préféré reporter le repas annuel de nos aînés prévu initialement le 10 octobre.
Si la situation sanitaire s'améliore, nous aimerions l'organiser en décembre ou en janvier. Nous vous tiendrons informé de la suite donnée.
Pour la reprise du Club des Anciens du mercredi après-midi, nous avons souhaité le décaler pour les mêmes raisons à janvier 2022.

Pour information, les « bons commerces » attribués aux foyers des personnes de plus de 65 ans pour une valeur de 60 € répartis entre nos différents commerçants n'ont pas rencontrés le succès attendu. Seulement 37 % d'utilisation.

Pour rappel, ceux-ci étaient valables jusqu'au 31 août dernier.

